

RÉFLEXION D'ALAIN MANVILLE

COLLOQUE DU MIR SUR LE DROIT A LA SÉPULTURE DU A NOS ANCETRES - 16 MAI 2021

"La mémoire étant la sépulture des victimes, les arguties, de confite arrogance, de candeur blessante ou de jactance procédurière, sont des instruments de profanation. Ils œuvrent à absoudre le crime et à en altérer la conscience collective. Les actes commis ont un nom, ils doivent recevoir un statut juridique. Leurs auteurs sont identifiés. Le temps éteint les possibilités de poursuite mais la contumace n'efface pas la gravité des faits. Les victimes sont des êtres humains, pas des abstractions. Le crime contre l'humanité est imprescriptible. Nulle forclusion qui défende d'interroger et d'explorer la tragédie"

Christiane Taubira [CITÉS 2006/1 \(n° 25\)](#), PAGES 164 À 166

écrivait Christiane Taubira ,dans la revue "Cités" de 2006, cinq ans après le vote de la loi historique qui a fini par porter son nom comme une marque de fabrique.

Dans ce même article , Mme Taubira , citant le mot de Paul Ricoeur "Le devoir de mémoire est le devoir de rendre justice, par le souvenir, à un autre que soi" rapellait "Un cas bien connu d'oubli commandé par l'État en France » " celui du premier article de l'édit de Nantes signé par Henri IV et qui stipule « que la mémoire de toutes choses passées d'une part et d'autre depuis le commencement du mois de mars 1585 jusqu'à notre avènement à la couronne demeurera éteinte et assoupie comme des choses non advenues ».

Cette Mémoire de toutes choses passées qui n'a pour fin que de les effacer : c'est cela que l'état a mis en place au nom d'un devoir de mémoire falsifié.

C'est ce que l'état français et avec lui et de façon lourdement insistante, la caste Béké toujours maître du monde veut imposer et impose aux descendants des anciens déportés et mis en esclave.

Même chapitre que celui de Rostolan qui, au premier jour de l'abolition, appelait les nègres à l'oubli de 3 siècles de violences abyssales, d'exploitation sans limite et d'humiliation infinie ayant nié leur vie.

Faire comme si tout cela n'avait jamais existé et que les jours présents n'auraient rien à faire avec ce passé que pourtant ils reconduisent.

Opération d'hypnotisme des consciences , elle visait à effacer la réalité et sa violence maintenue et à faire accroire qu'il y aurait un monde nouveau sous ce "rien de nouveau sous le soleil."

En somme, il s'agit toujours de ne pas troubler la quiétude des anciens maîtres qui depuis plus de 150 ans depuis l'abolition déploient tous leurs efforts pour faire croire que tout a changé quand tout est demeuré.

Certes le nègre créole d'aujourd'hui croit à la plénitude de sa citoyenneté.

On lui offre l'illusion d'une vie qui serait marquée par l'égalité liberté d'un avenir ouvert et sans limite équivalent/équipolent au destin de l'homme blanc, on le berce de faux espoirs qu'il aura une vie meilleure et que l'horizon du monde lui est, sans limitation, ouvert, amical et hospitalier.

Le béké se fait le fervent propagandiste d'une créolité de rupture où il considérerait et traiterait le nègre en véritable égal et comme un frère d'humanité mais c'est lui qui tient toujours avec le même exclusif les reines du pouvoir et de la puissance, une puissance sans partage.

Décidément rien n'a changé et peu le perçoivent avec la lucidité requise quand la grande majorité veut l'ignorer, un désir d'ignorance dont l'origine jamais prononcée est cette volonté aveugle sur elle-même dont De La Boétie faisait la critique dans son fameux essai " de la servitude volontaire ".

Ce qu'il faut se remémorer c'est le fait que l'humanité lorsqu'elle veut ignorer et refoule dans le silence et l'oubli le mal fait à une part d'elle-même se fait complice du crime.

Le crime n'est réellement dénoncé qu'à la condition du respect strict de cet impératif du Deutéronome, le « souviens-toi ».

Ce souviens-toi, la sépulture qui est le fondement du mémorial, en est le soutien mémoriel.

Elle incarne à elle seule le devoir de mémoire qui prend la forme matérielle d'une trace singulière au milieu des choses .

A l'absence des morts à qui l'oubli a donné une seconde mort, la stèle qui est érigée au lieu de la sépulture dresse le signe matériel de l'impératif du souvenir.

Cette remembrance faite des vibrations les plus intimes de notre corps, fibre optique et électrique qui nous donne de la lumière, nous rappelle ce fait aussi essentiel que décisif : ils sont morts là au nom d'une liberté dont nous pouvons jouir aujourd'hui et nous leurs sommes redevables de cette possibilité.

Nous avons une dette envers eux, une dette essentielle ,celle de les sortir de l'oubli qui accomplit cette seconde mort, peut être la plus violente pour eux .

Cette mort ,c'est celle d'être oubliés de ceux qui devraient les honorer et qui ne le peuvent pas parce que le silence qui a été porté sur eux reste scellé et que la société refuse de regarder dans leur direction et de rapporter au souvenir des hommes d'aujourd' hui : Qui ils ont été , leur courage et le combat qui fut le leur.

C'est la raison pour laquelle la question des charniers est essentielle; elle est en résonance avec cette société martiniquaise dont parle Dominique Monotuka et que tout tient au lisière ou dans le creux des interlignes du monde créole , monde dont seuls quelques visionnaires viennent incarner le refus en affirmant un rejet radical de l'ordre dominant , écho du passé violent que ces négres dit marrons ont combattu.

Souviens toi de leur combat passé contre ce monde de l'humiliation et de la négation de leur existence d'homme debout, d'homme se tenant dans la verticalité d'une dignité foncière que la mort n'a pu leur ravir

Souviens t'en.

J'ai reçu cet appel téléphonique de mon amie de très longue date avec qui nous avons parcouru pendant plus de trente ans les chemins escarpés d'une justice qui ne cesse de renier son nom.

Elle m'a demandé de parler du droit à la sépulture

Que peuvent venir faire les morts dans notre trajet commun au cours des combats judiciaires que nous avons conduits ensemble, sépulture, sépulture avez vous dit ?

Qu'avons nous donc a enterré ?

Nos deux longues carrières d'avocats militants de causes perdues, au dire des mauvaises langues qui sont esprits maléfiques, sinon malfaisants.

Elle est à la retraite, mais vice présidente de Mir et moi je suis encore actif, je veux dire en activité professionnelle;

je n'ai rien à enterré et elle de sa retraite est et reste aussi active que moi ;

Alors sépulture sépulture de quoi ?

Et puis la lumière s'est faite, sépulture, bien sûr !!!

C'est en rapport avec la mémoire; la mémoire dont Mme Taubira rappelait qu'elle est la sépulture des victimes.

Et pour la mémoire, nous nous battons côte à côte depuis plus de vingt ans, que dis je, depuis toujours en fait même quand nous ne le savions pas.

La mémoire, oui mais de qui? De quoi ?

En fait de nous mêmes et de ce que nous sommes, descendants d'hommes et de femmes à qui on a refusé ce statut, qu'on a violentés, déportés, humiliés, assassinés, à qui on a imposé les fers physiques et mentaux d'une privation totale de liberté, à qui on a fait subir un véritable génocide, la barbarie d'une réduction en esclavage, d'une négation ultime de leur personne humaine;

En fait il s'agit de la mémoire des enfants d'un crime, de plusieurs crimes, d'une infinité de crimes dont l'accumulation donne un nombre qui donne le vertige.

Sépulture, mémoire, violence, crime

Et nous aujourd'hui qui regardons le monde, notre monde s'en aller à la dérive nous percevons dans le petit carré qui fait notre vie, l'immense scandale qui subsiste, celui de l'oubli total et de l'enfouissement de ceux qui ont été les précurseurs de notre libération et qui ont fait qu'aujourd'hui nous pouvons nous dire libres au moins d'une certaine forme de liberté.

Je veux parler des nègres marrons, qu'ils aient été ceux qui ont opposé une résistance au sein de l'habitation ou de ceux qui en ayant fui l'univers concentrationnaire, ont recouvré pour un temps leur dignité pleine d'homme libre.

Sépulture , droit à la sépulture, telle était ma question.

Elle s'énonce plutôt ou plus précisément comme la question du non droit qu'est la privation de sépulture.

Cela fut pour eux en effet une absence de sépulture,

L'absence violente de sépulture pour la plupart d'entre eux, eux qui ont connu la vengeance mortelle des maîtres, ordonnant dans la plus parfaite impunité leur assassinat individuel ou collectif.

Tel fut le sort de ces hommes et femmes qui se sont levés contre l'ordre totalitaire des plantations et qui depuis ont été ignorés par leurs descendants et l'ensemble de la communauté, héritières des anciens mis en esclavage.

ils sont absents non seulement de nos paysages quotidiens mais plus essentiellement de notre monde de représentation, de nos émotions et de notre sensibilité à tout ce qui continue aujourd'hui à faire violence à nos dignités d'homme.

nulle part dans nos villes ou dans nos campagnes , un quelconque signe de ce qu'ils ont existé,de ce qu'ils ont combattu, souffert et sont morts pour la liberté.

Dans le grand désert de l'oubli qui vient couvrir le crime,leurs voix restent inaudibles

Ce qu'ils réclament aujourd'hui c'est la reconnaissance de leur droit à une sépulture, sépulture dont ils ont été privés de par la volonté de leurs meurtriers qui entendaient par là leur infliger une seconde mort.

C'est cette dernière à laquelle il faut mettre un terme en leur assurant la sépulture à laquelle il ont droit en même temps que la reconnaissance qu'ils furent de vrais héros , les premiers résistants à la barbarie que l'occident mettait en place pour assurer son progrès propre et égoïste et son développement mortifère.

Mais il y a t il dans notre présent d'aujourd'hui un tel droit à la sépulture ?

La question n'est pas seulement juridique , elle est avant tout historique et politique.

Le droit n'est que le résultat d'un rapport de force dont le lieu en dernière instance est l'histoire et la politique.

souviens t en et ne l'oublie pas.

Malraux écrivait:

"le tombeau des héros est le coeur des vivants "

La sagesse des hommes dit pour sa part :

«Le vrai tombeau des morts, c'est le cœur des vivants».

A nos héros de cette résistance, ce tombeau fait défaut car ces derniers n'ont pas rejoint le cœur des vivants qui continuent impassiblement à les ignorer, à en effacer chaque jour passant la trace, le souvenir et la mémoire.

Il est donc de notre devoir de faire revenir ces derniers dans le cœur des vivants et cela doit être l'une des tâches prioritaires à laquelle nous appelons non seulement nos consciences mais un texte de loi, la loi Taubira

Cette loi en effet après avoir qualifié la traite et la mise en esclavage des africains déportés de crime contre l'humanité inscrivait comme un devoir de la communauté humaine de sortir de l'oubli le crime et avec lui ses victimes et d'en organiser la commémoration.

dans son article 4 la loi proclame :

"Il est instauré un comité de personnalités qualifiées, parmi lesquelles des représentants d'associations défendant la mémoire des esclaves, chargé de proposer, sur l'ensemble du territoire national, des lieux et des actions qui garantissent la pérennité de la mémoire de ce crime à travers les générations. La composition, les compétences et les missions de ce comité sont définies par un décret en Conseil d'État pris dans un délai de six mois après la publication de la loi no 2001-434 du 21 mai 2001 tendant à la reconnaissance de la traite et de l'esclavage en tant que crime contre l'humanité."

On est ici à la croisée du droit, de l'histoire et de la politique

Comment assurer la pérennité de la mémoire du crime si l'on en ignore les recoins les plus abjects et les plus sombres, si l'on maintient l'enfouissement non seulement mémorielle mais "sépulcrale" dont ont été également l'objet les victimes.

Comment les héros peuvent-ils habiter le cœur des vivants s'ils n'ont pas eu droit à une reconnaissance mémorielle et en tout premier lieu n'ont pas été ex-terrés des fosses communes où leurs meurtriers les ont jetés comme les animaux malfaisants qu'ils étaient à leur yeux sans jamais avoir reçu une sépulture décente.

C'est à nous qu'il appartient de leur assurer une telle sépulture et de dresser en leur lieux de derniers repos les stèles qui les désignent comme ces héros qui doivent habiter nos cœurs de vivants.

La phrase de Malraux vaut donc également et peut être en priorité pour ces héros, soldats inconnus des nobles causes comme l'ont été les résistances des nègres marrons contre le système de leur réduction en esclavage et la négation de leur humanité.

Ce devoir de mémoire qu'édicte la loi Taubira passe donc par ce travail de mémoire auquel jusqu'au jour présent l'état français s'est opposé comme il s'oppose à la juste et légitime réparation matérielle des victimes et des ayants des victimes des deux crimes

Nos premiers héros gisent toujours sous des terres marquées par l'hostilité et le mépris de ceux qui les y ont enfouis.

Il est temps qu'ils reposent sous une terre consacrée par leur sépulture et l'érection de lieux de mémoire où leurs descendants et tous ceux qui veulent honorer leur mémoire auront l'opportunité de pouvoir se rendre librement.

Ainsi pour tous ceux , anonymes, oubliés, enfouis sous la terre hostile des fosses communes qui fut témoin de leur assassinat, qui souffrent depuis trop longtemps de l'oubli qu'on continue à leur infliger, le temps est venu.

L'urgence de ce temps doit être hautement affirmée et revendiquée alors que depuis plusieurs décennies le devoir de mémoire a été mis à l'ordre du jour et que les autorités publiques ne cessent de se gargariser de commémorations qui ne servent que l'oubli du crime.

Dans la longue nuit noire de la traite et de l'esclavage, il y a en effet le silence retentissant tenu et maintenu sur le sort de tous ces morts victimes de l'assassinat organisé du peuple noir .

Il y a comme seuls témoins sans trace du crime, d'une part les eaux profondes de l'océan atlantique dont Aimé Césaire pouvait écrire qu'il est le plus grand cimetière de l'histoire, monstre affamé qui a englouti sans retour ceux qui, lors de la traversée du milieu, ont eu le malheur de périr et de l'autre ces lieux de la terre ferme où se sont ouverts les grands trous noirs des charniers des noirs marrons assassinés hors ou sur habitation.

Archipels de malheur disséminés sur l'ensemble de la terre rude et brutale des anciennes colonies où la vie du négre valait moins que celle d'un âne ou d'un mulet, ces lieux sont des lieux de refus déclaré et de négation violente du droit à sépulture.

Ils sont marqués non seulement par la violence du crime mais aussi par l'absence de sépulcre donné à ses victimes, jetées comme des chiens dans des fosses communes après avoir été le plus souvent suppliciées.

Tous sont depuis lors dans l'attente de pouvoir sortir un jour de l'obscur néant où les ont jeté leurs meurtriers et toute la société qui approuvait ces derniers .

Leur droit à sépulture commence là où on a voulu les extradier physiquement et définitivement du monde des humains, monde où il est de notre devoir de les faire revenir.

Nous savons en effet par le récit des chroniqueurs ou des témoins de l'époque que nombres d'hommes , de femmes et même d'enfants qui avaient fait le choix de la liberté et de l'affirmation de l'irréductibilité intangible de leur humanité furent victimes des exactions meurtrières des miliciens, brigades privées financées et mises en place par les maîtres des plantations;

Ces brigades ont été cohortes d'une terreur visant non seulement à réprimer les mis en esclave ayant fui les habitations qui, du seul fait de leur seule existence d'hommes libres, menaçaient l'ordre dominant des colonies mais visant aussi à distiller la grande peur dans l'esprit de ceux qui n'avaient pas trouvé la force de les suivre.

Il y a eu ainsi sur toute l'étendue de chacune de nos îles des chasses à l'homme et des mises à exécution inscrivant dans la terre le cercle sanglant de ces lieux où se trouvent ces charniers qui ont fait le dernier lit de tous ces hommes , femmes '(et même enfants) qui ont été les héros d'une résistance déterminée à l'ordre nécrologique des habitations et de la société esclavagiste.

Aujourd'hui il est temps que ces lieux deviennent des lieux de mémoire ,lieu de célébration de ces héros d'une résistance que nous continuons à vouloir ignorer, que nous condamnons à l'oubli comme celui dont est toujours frappé le crime commis à l'encontre de nos ancêtres

Lieux de mémoire mais aussi lieu ou il sera rendu à ces hommes et femmes leur dignité d'homme niée par leurs meurtriers et par la société qui les avaient mandatés , négation que venait parachever la privation de toute sépulture.

Si le vrai tombeau des héros est le coeur des vivants, nous ne serons, nous , pleinement vivant que lorsque nous aurons rétabli le droit de ces héros assassinés à une sépulture et que lorsque nous serons en mesure d'en assurer la célébration sur les lieux mêmes qui les virent rendre leur dernier soupir

Ce devoir de donner une sépulture ne relève pas d'une croyance religieuse ou d'un rite mystique; c'est un droit , un droit reconnu comme fondamental et intimement lié à la reconnaissance de la personne humaine et de sa dignité inaliénable et intangible.

Il pourra sembler , à certains mal pensant que cette volonté relève d'une mauvaise nostalgie des malheurs du passé, une tendance malade à ressasser les drames de l'histoire avec un regard prisonnier de cette nouvelle maladie qu'ont inventé les négationnistes des crimes, soit la victimisation

le penser serait une grossière erreur de jugement et un aveuglement sur la signification réelle de ce souci des morts d'un passé que notre société aurait depuis longtemps laissé derrière elle et dépassé.

Ces morts qui sont en réalité les soldats inconnus d'une guerre qui a été ouverte à l'ordre infame de l'esclavage et du rabaissement de l'homme noir à la bête, ces morts qui en ont été les héros anonymes sont loin d'être enterrés dans un passé privé de sens et de valeur pour nous.

ils sont au cœur de notre présent et nous font signe sur la nécessité impérieuse que nous avons de nous souvenir pour comprendre notre présent.

Ils réclament leur tombeau et la satisfaction de leurs droits seule condition pour faire vivre en nous un cœur battant.

Ils sont comme les inspireurs d'un refus sans faille de la servilité que notre présent ne cesse de travailler à nous imposer en déployant les figures illusoire d'une liberté qui ne recouvre en fait qu'aliénation et subtile servitude.

Pour ceux qui ont la clairvoyance , il est évident que depuis l'abolition rien n'a changé ; l'ordre économique et politique de notre société en témoigne avec une violence rare que l'ensemble des institutions ,et à leur tête, l'état français viennent consacrer.

C'est pourquoi il devient urgent de faire sortir tous ces héros oubliés de l'anonymat et qu'il leur soit rendu enfin hommage et honneur car ils sont une part de nous , une part de notre plus authentique identité , une part du combat que nous menons pour faire cesser ce qui ne devrait plus exister et faire le cadre de notre existence.

Le premier geste pour honorer ces héros c'est de leur donner la sépulture dont ils ont été privés.

C'est leur rendre ce droit qu'ont leur a ravi parce qu'on ne les considérait non pas comme des hommes mais comme des animaux qu'on peut tuer sauvagement et dont on peut jeter la dépouille sans reste comme s'ils n'appartiennent pas à l'humanité et au monde de la civilisation.

Ce geste ultime de négation de l'humanité de ces hommes réduits au statut de simple chose venait en fait boucler la boucle diabolique du système esclavagiste.

En privant ces résistants de sépulture, leur assassins leur refusaient une dernière fois leur qualité d'humain.

C'est ce geste qu'il faut effacer en leur restituant leur droit à une sépulture.